

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 5 AVRIL 2024

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 5 avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de
26 mars 2024

Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel,
Présents : 09 ARNOULT Dominique, NOËL Samuel, PONSIGNON Eric, DEREAU-FRAUDET Adeline,
Votants : 13 PACAUD Anne-Christine, DAVID Patrick, CUISINIER Quentin,
Quentin, Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : M. MARIE Olivier, pouvoir à M. CUISINIER Quentin, M. CARROUÉE
Henri, Mme d'HÉROUVILLE Yolande, pouvoir à M. d'HÉROUVILLE Emmanuel, BOUREY
Anne, pouvoir à M. COLAS Christian, M. MORDELET Jonathan, pouvoir à Mme DEREAU-
FRAUDET Adeline..
Etait absente : Madame QUELIN Sophie.
Secrétaire de séance : Madame PACAUD Anne-Christine.

La séance est ouverte à 18 h 05.

Points supplémentaires proposés à l'Ordre du Jour et acceptés par le Conseil Municipal :

- Garderie Périscolaire 2024-2025
- Modification de Délégués aux Organismes Extérieurs (i.e. SIIS).

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux n'ayant pu être réalisés en 2023, et pour profiter des dernières avancées techniques dans le domaine de l'éclairage, un nouveau devis a été demandé en début d'année. Les nouvelles ampoules permettront un réglage différent selon la lumière nocturne et/ou les horaires programmables. Le montant, qui inclut aussi l'ajout d'un lampadaire supplémentaire au Chemin du Jubilé, s'élève à **62.675 € HT**. L'installation des nouveaux lampadaires est prévue avant l'été.

Il est rappelé les aides déjà obtenues : la DETR pour 29.300 € et le Département pour 17.600 €. Aussi il est prévu de faire une demande de Fonds de Concours à réception de la facture finale.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 2 voix Contre et 11 Pour.

CAMPING : ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Dans le cadre de la recherche continue d'économies d'électricité, il a été demandé un devis pour la mise en place d'un chauffe-eau nouvelle génération (2.200 W) au Bloc Sanitaire du Camping. Cette mise en place est considérée comme non prioritaire par une majorité d'élus présents.

RÉNOVATION DES CANALISATIONS DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Depuis plusieurs années les canalisations du chauffage de la Mairie et de l'Ecole perdent de l'eau, en particulier sous les passages des 5 portes de la Mairie. Il a été reçu un devis de 4.760 € HT de la Société Hussonnois qui propose de faire les travaux avant l'été (après la fin de la période de chauffe). Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

LOCATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL, N° 401, POUR STOCKAGE DE BOIS COUPÉ - RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations et les conventions correspondantes, accordant à Monsieur CUISINIER Quentin la location de manière précaire, révocable et rémunérée, d'une parcelle de terrain communal sise route de Sully.

Monsieur CUISINIER quitte la salle.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de cette location, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, moyennant un loyer annuel de deux cents euros, en précisant que la convention ad hoc devra clairement définir les limites d'utilisation de la parcelle en question (aucune construction permanente par exemple).

SERVICE DE BALAYAGE DES VOIRIES – CONVENTION

Le balayage trimestriel des voiries départementales au sein du bourg est assuré par la Société VEOLIA depuis des années. Véolia propose une nouvelle Convention de Services, d'un an renouvelable 3 fois maximum, soit jusqu'en fin 2027, pour un forfait annuel Balayage de 800 € HT + Forfait Traitement des Sables de 570 € HT, soit 1644 € TTC/pour 4 passages par an. Il sera regardé par un élu, la possibilité d'éviter le forfait traitement des sables. Décision attendue pour la fin du mois.

ASSOCIATION FONDATION SOLOGNE – ADHÉSION

Traditionnellement il est proposé d'adhérer à cette Association ce qui permet aux habitants du village de profiter d'un tarif d'entrée de 50 %. Le cout est de 8 centimes/habitant du village soit 45 € pour le village. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

RÉNOVATION STATION-SERVICE CARBURANTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

La Commune est propriétaire des équipements de la station-service carburant.

Les cuves ont été mises aux normes (double parois) il y a quelques années, mais la distribution comme le pupitre de commande sont d'une ancienne génération (électromécanique) de plus en plus difficile à entretenir et entraînant souvent des interruptions du service.

Un devis de la société CASADEI, entreprise qui assure l'entretien actuel des équipements, a été reçu pour le remplacement des 3 pompes distributrices et du pupitre : montant **25.596 € HT** (dont 4900 € HT pour le Pupitre).

Compte tenu de l'importance de cet investissement, jugé nécessaire pour la poursuite de l'activité Epicerie/Station-Service, il sera demandé des aides, au Département dans le cadre du FAPO (aide aux petites communes de moins de 650 habitants) et au Fonds de Concours de la Communauté de Communes de Val de Sully.

Le Conseil Municipal approuve ce devis et les demandes d'aide.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2024/2025

Le Conseil Municipal décide :

- Que la garderie périscolaire sera assurée les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, à partir de 7 h 15 le matin et se terminera le soir à 18 h 30. La participation des parents (20 €/ mois) est inchangée. En cas de dépassement des horaires d'ouverture, il sera ajouté une participation de 3 € par quart d'heure et par enfant. Tout quart d'heure commencé sera dû ;
- De procéder à la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial non titulaire pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2024 inclus, à raison de 11 h hebdomadaires.

DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (S.I.I.S.) Isdes - Vannes - Villemurlin :

Madame Adeline DEREAU-FRAUDET suppléante remplace Monsieur Samuel NOEL comme titulaire. Monsieur Samuel NOEL devient suppléant.

COMPTES DE GESTION 2023 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL, SERVICE EAU POTABLE, SERVICE ASSAINISSEMENT

En attente des documents du SGC de Gien.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL, SERVICE EAU POTABLE, SERVICE ASSAINISSEMENT

A valider à la prochaine réunion.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL, SERVICE EAU POTABLE, SERVICE ASSAINISSEMENT

En attente de la validation du SGC de Gien.

TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 fixés comme suit :

- | | | |
|---|---|---------|
| • Taxe d'habitation | : | 10,00 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties | : | 34,22 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : | 56,27 % |

ed

BUDGETS PRIMITIFS 2024 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL, SERVICE EAU POTABLE, SERVICE ASSAINISSEMENT

Les budgets sont présentés sous réserves de l'Affectation définitive des Résultats cumulés. Une modification a été demandée à l'intérieur du Chapitre 21 du Compte de la Commune pour réserver une somme de 5.000 € en vue de travaux à décider pour les bâtiments scolaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

Réflexions à mener sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains et bâtiments communaux (i.e. Les terrains du Stade, le toit des Ateliers ou de la Salle des Fêtes...).

Réflexion engagée avec l'EPFLI et le CAUE du Loiret pour le futur du 1bis Route de Souvigny (?).

Pour extrait,
Le Maire,



C. COLAS.